La Grande mosquée de Paris bientôt propriété de l'Algérie ?

03/12/2015 à 13h08



Parce que la loi française l'y autorise, l'Algérie, qui finance le premier lieu de culte musulman construit en France, veut devenir propriétaire de la Grande mosquée de Paris.

L'Algérie a entamé officiellement les procédures d'appropriation de la Grande mosquée de Paris (GMP), a affirmé son ministre des Affaires religieuses Mohamed Aïssa. « Les procédures visant à faire de la mosquée de Paris une propriété de l'État algérien ont été entamées officiellement par le biais de l'ambassade d'Algérie à Paris », a affirmé le ministre devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Selon lui, la démarche s'appuie sur une loi française stipulant qu'« un pays étranger qui finance une association de droit français peut, passés 15 ans, prétendre à la propriété

de cette entité, ce qui est le cas pour la Grande mosquée de Paris ».

Premier lieu de culte musulman construit en France métropolitaine en hommage aux dizaines de milliers de soldats musulmans morts pour la France lors de la première guerre mondiale, la GMPest gérée par une société des Habous de droit français, dirigée par le Franco-Algérien Dalil Boubakeur. L'Algérie assure un financement de deux millions d'euros à la Grande mosquée de Paris qui est le symbole de l'islam en France où se trouve la plus grande communauté musulmane d'Europe. […]

Source